



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة البيئة و الطاقات المتجددة
Le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables



RÉGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL A DESTINATION DES ENFANTS A L'HEURE DU CONFINEMENT



PEINTURE



DESSIN



POESIE



L'ART DE
RECYCLER



MONTAGE
VIDEO



HISTOIRE
COURTE

En partenariat avec

Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

*Concours National des enfants à l'heure du Confinement : "Art du recyclage", "Montage vidéo", "Peinture", "Dessin", "Poésie",
et "Histoire courte"*

Table des matières

ARTICLE 1. Contexte.....	3
ARTICLE 2. Organisateur et objectif du concours	3
ARTICLE 3. Catégorie.....	3
ARTICLE 4. Modalités de participation	4
ARTICLE 5. Durée du concours	4
ARTICLE 6. Dossier de candidature.....	4
ARTICLE 7. Spécificité et création	5
ARTICLE 8. Composition du jury et désignation des lauréats	5
ARTICLES 9. Récompenses-Publication des résultats	6
ARTICLE 10. Calendrier de déroulement du concours	6
ARTICLE 11. Annulation ou report du concours	6
ARTICLE 12. Droit de propriété intellectuelle et droit d'utilisation	7
ARTICLE 13. Responsabilité organisation	7

ARTICLE 1. Contexte

Ce que nous vivons actuellement est certainement la plus grande crise sanitaire que connaît le 21^{ème} siècle. Nous devons être responsables et patient pour contrer la propagation de la maladie à coronavirus. Rester confiné chez soi est un comportement responsable et citoyen, mais qui peut être anxiogène surtout pour les enfants dont le quotidien perturbé nécessite une organisation de leur temps pour ne pas plonger dans des routines ennuyeuses et vivre pleinement la durée du confinement dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui le confinement se présente comme une excellente occasion pour les parents afin de renforcer les liens avec leurs enfants en faisant recours à des jeux et en les invitant à suggérer des activités leurs permettant de donner vie à leur imagination et faire libérer des talons cachés en musique, peinture, dessin, travaux manuels, etc.

Soucieux de la situation dans laquelle se trouve les jeunes élèves des niveaux primaire et moyen confinés à la maison, le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, offre via un concours national de "**Art du recyclage**", "**montage vidéo, Peinture**", "**Dessin**", "**Poésie**", et "**Histoire courte**" et un espace aux écoliers entre 6 ans et 14 ans pour mettre en lumière leurs créativité et asseoir leurs rôles de petits éco citoyens.

Ce concours, en ligne et à partir de la maison sera lancé non seulement dans un objectif d'apporter un changement au quotidien des enfants confinés mais aussi élever leurs potentialités artistiques en ces temps difficiles.

ARTICLE 2. Organisateur et objectif du concours

Le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER) en partenariat avec l'Agence de Coopération Allemande GIZ, organisent un concours gratuit intitulé : *Concours National à destination des écoliers : "Art du recyclage", "Montage vidéo", "Peinture", "Dessin", "Poésie", et "Histoire courte"*

L'objectif du concours est la mise en lumière des potentialités artistiques et créatives de jeunes des classes primaire et moyen. Dans un contexte où le confinement est de mise, l'imaginaire s'ouvre davantage à l'expression et à la visualisation. A travers l'art du recyclage, le montage vidéo, le dessin, la peinture, la Poésie et l'histoire courte ou les travaux manuels, l'enfant devra exprimer artistiquement la définition d'une ville verte avec son regard d'écolier et en fonction de son apprentissage et sa sensibilité. Il devra également transformer les déchets issus des consommations quotidiennes en leur donner une seconde vie et un nouvel usage.

ARTICLE 3. Catégorie

L'organisation du concours tourne autour de cinq (05) catégories :

1- L'art du recyclage

Sous le thème « recycle ton déchet », l'élève devra transformer, imaginer, concevoir un objet d'utilité avérée (utilisation quotidienne, décoratif, etc.) à partir d'un déchet qui a été sensé être jeté.

2- Histoire courte :

Entre 200 et 300 mots

Toutes les thématiques liées à la préservation de la nature et de l'être humain

Concours National des enfants à l'heure du Confinement : "Art du recyclage", "Montage vidéo", "Peinture", "Dessin", "Poésie", et "Histoire courte"

3- Le dessin

Sous le thème « Dessine-moi une ville verte et durable » l'élève devra dessiner sur une feuille de papier A4 blanche et à l'aide de crayons de couleur ce que représente dans sa perception une ville verte durable.

4- La peinture :

Sous le thème « préservant notre environnement » l'élève devra peindre sur feuille A4 ou sur toile à l'aide de peinture (à l'eau ou à l'huile) sa représentation d'une ville verte et ce qu'elle considère dans son imagination.

5- Poésie :

Entre 10 et 30 lignes

Toutes les thématiques liées à l'homme et son environnement

6- Montage vidéo :

Entre 1 et 3 minutes sur l'homme, la protection et la préservation de son environnement

ARTICLE 4. Modalités de participation

Le concours dessin, peinture, art du recyclage, poésie, histoire courte et montage vidéo s'adresse aux élèves du cycle primaire et du cycle moyen et dont l'âge est compris entre **6 ans et 14 ans**.

La participation au concours se fait entièrement en ligne. Elle doit se faire **individuellement** par l'élève, aider soit par ses parents ou son tuteur légal"

La candidature du participant devra porter que sur **une seule et unique catégorie**

ARTICLE 5. Durée du concours

L'inscription au concours est ouverte durant toute la période du confinement allant du **11.04.2020** au **19.04.2020** et peut être prolongée au même titre que cette durée.

ARTICLE 6. Dossier de candidature

1- Dans un premier temps, les candidats intéressés et souhaitant participer au concours doivent :

- Envoyer le formulaire d'inscription du concours
- Préciser l'intitulé du dessin, de la peinture ou de l'objet issu du recyclage et une copie de la poésie, de l'histoire courte ou du montage vidéo.

Le dossier d'inscription doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : concours@meer.gov.dz

Délais : Fin d'inscription **19.04.2020** à minuit, aucune demande d'inscription ne sera acceptée après cette date sauf dans le cas d'une prorogation de délais.

2- Second temps : les candidats inscrit doivent déposer leur dossier numérique de participation complet par Wetransfer :

- Envoyer une photo du dessin, de la peinture, de l'objet issu du recyclage et une copie de la poésie, de l'histoire courte, avec laquelle il concourt (format jpg, max. 25 Mo)

- Ou envoyer la vidéo du montage réalisé (au format mp4), En utilisant l'adresse e-mail suivante : concours@meer.gov.dz

Les dossiers doivent impérativement être nommés de la façon suivante :

Nom_Prénom _Age_ wilaya _Nom du projet _Catégorie
 (AbdelGhani_Samir_12/02/2010_villeverte_dessin)

3- Choix des réalisations : Une présélection des réalisations sera faite **30.04.2020** par le jury de sélection.

Remarque :

Le jury se réserve le droit de :

- Vérifier l'identité des participants et l'exactitude de leurs déclarations.
- Ecarter tout dossier incomplet, ou dont les informations sont illisibles, raturées, ou erronées.

ARTICLE 7. Spécificité et création

Chaque participant doit faire appel à son esprit créatif, laisser place à son imagination et faire preuve d'ingéniosité pour faire partie des lauréats du concours.

ARTICLE 8. Composition du jury et désignation des lauréats

Le jury sera représenté par :

- Représentants du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables;
- Représentants du Ministère de l'Education National;
- Associations en dessin, art plastique.
- Deux artistes nationaux.

Le jury se réunira virtuellement séance tenante pour procéder par vote au choix des réalisations présentées par les candidats présélectionnés et finalement procéder à la sélection des six (06) meilleures réalisations du concours.

Les membres du jury procéderont aux choix définitifs, après analyse des réalisations sur la base des critères suivants :

- ✓ **Dessin & peinture**
 - Qualité et technique ;
 - Caractère novateur et créatif ;
 - Le choix des couleurs.
- ✓ **Art du recyclage**
 - Ingéniosité de conception (praticité, utilité, esthétique)
 - Souci du détail
- ✓ **Poésie & Histoire courte**
 - L'idée
 - L'objectif
 - La qualité de rédaction

✓ **Montage vidéo**

- L'idée
- La qualité technique
- Le message à transmettre

ARTICLES 9. Récompenses-Publication des résultats

Les six (06) meilleures réalisations, issues du vote du jury, seront récompensées par un prix :

- Le meilleur dessin ;
- La meilleure peinture ;
- La meilleure réalisation/recyclage ;
- La meilleure poésie ;
- La meilleure histoire courte ;
- Le meilleur montage vidéo.

La publication de la liste des lauréats au concours se fera sur la page face book du MEER et à la fin de la période de confinement.

Les lauréats se verront attribuer leur prix par Madame la Ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables, lors d'une cérémonie à leur honneur

- Les prix seront versés uniquement sous forme de matériel. Les lauréats ne pourront demander le versement sous une autre forme.
- Le montant des prix :

1 ^{er}	60 000DA
2 ^{ème}	50 000DA
3 ^{ème}	40 000DA
4 ^{ème}	30 000DA
5 ^{ème}	25 000DA
6 ^{ème}	20 000DA

ARTICLE 10. Calendrier de déroulement du concours

Calendrier prévisionnel pour l'organisation dudit concours

- **11.04.2020** : Lancement officiel du concours sur la page FB du MEER;
- **12.04.2020** : Ouverture de la période d'inscription ;
- **19.04.2020**: Date limite de remise des dossiers de candidature ;
- **30.04.2020** : Présélection des réalisations ;
- **07.05.2020**: Proclamation des lauréats ;
- **12.05.2020** : Cérémonie de clôture du concours et remise des prix aux lauréats.

Tous les participants à la 1^{ère} édition dudit concours recevront une invitation ainsi que leurs parents pour la remise des prix.

ARTICLE 11. Annulation ou report du concours

Le MEER ne saura encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leurs volontés, était amenée à annuler le concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Les deux parties se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou de reporter ou de réduire la période de participation et informeront, le cas échéant les participants par courrier.

ARTICLE 12. Droit de propriété intellectuelle et droit d'utilisation

Toutes les réalisations produites dans le cadre de ce concours seront numérotées, classés, archivés et identifier comme propriété du MEER qui pourrait être utilisé en cas de besoin dans le respect des procédures règlementaires en vigueur.

ARTICLE 13. Responsabilité organisation

Il est entendu que la responsabilité du MEER ne pourrait être engagée dans l'hypothèse où un participant n'aurait pu participer au concours à cause d'un dysfonctionnement lié aux caractéristiques même d'Internet. Dans ces cas, le ou les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peut en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité du MEER .

En particulier, Le MEER ne pourrait être tenu responsable de tout incident survenu au préjudice d'un participant lors de sa participation au concours tel que la perte de données ou la non-réception d'une participation par courrier électronique.